

Vu et Paraphé par  
ALBERT DEBRET  
Commissaire

Observations / suggestions du public :

R.1 Bernadette HE VERNEVAL Présidente du Comité de défense des Intérêts Bénévoles de Tréjus Plage.  
Il est regrettable que la zone d'enseigne N°1-  
~~N°1~~ ~~N°2~~ ne soient pas appliquées sur tout le Secteur de Tréjus Plage (de la Mer à la Voie Terrière) des nombreux projets de constructions dont augmentent considérablement la densité de population et dont des enseignes de 4 mètres carrés et 4 mètres de hauteur dans la zone 2 dont augmentent la défiguration de Tréjus Plage.

Mardi 16 Septembre 2020.